



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 19
Procurations : 0
Convocation : 1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt et le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Réal, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : /

Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

**69A/2020 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRINCIPAL 2020**

RAPPORTEUR : M René LAVILLE, Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative N°2 sur le budget annexe Eau et Assainissement :

- Suite à une erreur de reprise de résultat 2019 sur le budget primitif 2020, il est nécessaire de modifier le montant : 103 245,64 € (+ 2 710,21 €) sur le compte 1068 et d'augmenter de ce même montant de 2 710,21 € le compte 1641 afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- Concernant les dépenses de fonctionnement, le compte 6156 doit être augmenté de 3 000,00 € afin de couvrir des dépenses d'intervention sur le réseau d'assainissement et les comptes 022 (dépenses imprévues) et 6541 diminués respectivement de 2 500,00 € et 500,00 €.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 – Compte 6156

+3 000,00 €

Chapitre 022 – Compte 022

-2 500,00 €

Chapitre 65 – Compte 6541

-500,00 €

TOTAL : + 00,00 €

Section d'investissement

Recettes :

Chapitre 10 – Compte 1068

+2 710,21 €

Dépenses :

Chapitre 16 – Compte 1641

+2 710,21 €

TOTAL : + 00,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la décision modificative N°2 présentée ci-dessus sur le budget annexe Eau et Assainissement 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20201223-69A2020-AI
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020